

# INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Samedi 4 octobre 2014

à Millau (Parking de La Grave, proche Gendarmerie)  
au profit de l'association *Source de Vie*

Fiche à retourner remplie et signée au recto  
(seulement la partie vous concernant),  
ainsi qu'au verso pour accord sur le règlement, à :

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>

Famille Barbier  
3, rue Basse  
12100 CREISSELS  
e-mail : [sourcedevie12@gmail.com](mailto:sourcedevie12@gmail.com)  
blog: <http://sourcedevie.eklablog.fr>



Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à : ..... Département : .....

Adresse : .....

CP..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... Délivrée le.....

par ..... N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L 310-2 Code de commerce)

- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile(Art. R321-9 Code pénal)

Fait à ..... le ..... Signature :

Ci-joint règlement de ..... € pour un emplacement de .....place(s). (Voir détail des prix au verso)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation



Offert pour toute réservation !

✓ 1 **Boisson chaude** à retirer à la buvette

✓ 1 **ticket de Tombola** à compléter

et déposer à la caisse (près de la buvette)

Voir Bon à découper, distribué à l'entrée le jour-même à tous les exposants inscrits

# REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER

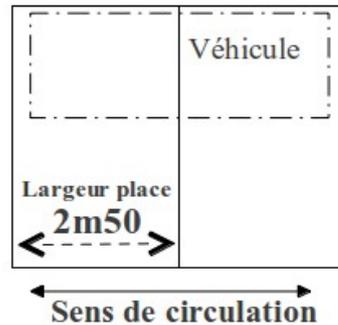
ARTICLE 1 : Le vide-grenier est organisé par l'association Source de Vie,  
le **samedi 4 octobre 2014 de 8h à 17h.**

ARTICLE 2 : La mise en place des exposants s'effectuera à **partir de 7h00**. Cependant les emplacements qui n'auraient pas été occupés à 8h00 ne seront plus réservés.

ARTICLE 3 : Les bulletins de réservation devront être transmis signés dans les meilleurs délais accompagnés de leur règlement pour être pris en considération.

ARTICLE 4 : Prix des emplacements :

- 7€ la place de parking
- 14€ les 2 places
- 20€ les 3 places
- 25€ les 4 places
- ... 5€ pour chaque place supplémentaire.



ARTICLE 5 : Il est possible de laisser un véhicule sur l'emplacement (dans le sens de la longueur) lorsque vous avez pris au minimum 2 places de parking.

ARTICLE 6 : Les annulations doivent être effectuées au plus tard la veille du vide-grenier, soit le **vendredi 3 octobre 20h**, afin que les places puissent être redistribuées le lendemain.

ARTICLE 7 : En raison des décrets 881039 et 881040 concernant la vente et l'échange de bien dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

ARTICLE 8 : Les exposants devront être munis de la **pièce d'identité** correspondant à leur réservation.

ARTICLE 9 : Aucun remboursement ne sera effectué même en cas de mauvaises conditions climatiques.

ARTICLE 10 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol.

ARTICLE 11 : Les exposants **doivent laisser leur emplacement propre à la fin** de la manifestation.

Signature de l'exposant pour accord :